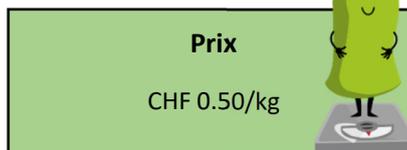


Taxe au poids

DÉPÔT DES SACS-POUBELLES

Les sacs-poubelle sont déposés dans les bennes compactrices (à la Scie à Pringy et à l'extérieur de la déchèterie à Epagny) et non pas à côté. Des contrôles sont effectués.

Chaque ménage possède pour ceci une carte de déchèterie rechargeable aux emplacements de bennes (cash) ainsi qu'à l'administration communale



Taxe annuelle

ORDURES MÉNAGÈRES

Conformément au règlement communal relatif à la gestion des déchets, une taxe de base d'élimination des déchets est perçue.

‰

‰

par adulte (HTVA) : CHF 45.-

par entreprise : tarif différencié lié à l'activité

Déchets particuliers

TAXE D'ÉLIMINATION (TRANSPORT)

Les déchets particuliers suivants font l'objet d'une taxe de transport fixée par pièce ou par poids :

Cuisinière, machine à laver	gratuit
Micro-ondes, appareil ménager	gratuit
Petit appareil ménager	gratuit
Ordinateur, écran	gratuit
Téléviseur	gratuit
Frigo	gratuit
Batterie de voitures	CHF 8.-
Pneu avec jantes	CHF 10.-
Pneu sans jantes	CHF 5.-
Dimensions maximales 110 x 35 cm	

Nous rappelons que ces types de déchets doivent être rapportés en priorité aux points de vente.